COLÈRE DES AGRICULTEURS

Mobilisation de la CR : la préfecture dépose plainte

Dans la nuit du 19 au 20 janvier, les agriculteurs ont déversé des déchets devant les centres des impôts

Nelly Fray
perigueux@sudouest.fr

Un amoncellement de déchets devant les centres des impôts de Périgueux, Nontron, Sarlat et Bergerac. Le scénario se répète depuis trois mois. Le syndicat départemental de la Coordination rurale (CR 24) assume ces actions coups de poing à la hauteur de la détresse des agriculteurs.

« Rien ne bouge. Les réponses à nos actions sont des effets d'annonce. La ministre de l'Agriculture promet 300 millions d'euros d'aides et la France n'a même pas de budget. Et quand bien même l'État nous le verserait cet argent, c'est insuffisant pour aider 400 000 agriculteurs », estime Vincent Cascales, coprésident de la CR 24.

« Près d'un million »

Ce ras-le-bol provoque des actions spontanées comme celle qui a eu lieu dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 janvier. Des membres du syndicat, embarqués dans une trentaine de tracteurs, ont rejoint les quatre villes pour y déverser fumier, lisier, gravats, pneus.

Le lendemain matin, la préfecture a annoncé qu'elle allait déposer plainte. « Rien ne peut justifier des actions non déclarées entraînant des dégradations de biens publics, des nuisances pour les usagers et une perturbation du fonctionnement des services de l'État », exprime-t-elle dans un communiqué.

La préfète Marie Aubert y rappelle qu'elle « condamne fermement » cette nouvelle manifestation agricole non déclarée visant des sites de la direction départementale des finances publiques en Périgord.

Une estimation des conséquences financières des dégâts des manifestations non déclarées, qui se sont répétées depuis novembre, est avancée : « Près d'un million d'euros a été engagé pour évacuer les déchets ». Une somme supportée par l'ensemble des contribuables. La préfecture ne le tolérera plus.

De son côté, la CR dénonce « avec la plus grande fermeté » cette plainte. « Quand il s'agit d'envoyer la police ou de déposer plainte, l'administration est efficace. Quand il s'agit de garantir des prix rémunérateurs, de protéger notre agriculture ou de donner des perspectives d'avenir, il n'y a plus personne », rétorque le syndicat dans un communiqué.

Devant la Direction départementale des finances publiques de Périgueux, mercredi 20 janvier, une avalanche de pneus, bâches et fumier. GRÉGOIRE MORIZET

La FDSEA et les JA en appellent aux députés européens

Ils étaient devant le Parlement européen à Strasbourg, mardi, pour dénoncer le Mercosur

« Le Mercosur canalise toutes les colères », pour François Trignol, agriculteur à Tursac, en Dordogne. Il est allé à Strasbourg mardi 20 janvier, avec 13 autres syndicalistes de la FDSEA et des JA de son département, demander aux eurodéputés de ne pas ratifier le traité commercial du Mercosur qu'ils jugent mortifère pour l'agriculture européenne. Trois jours après la signature de l'accord de libre-échange par la présidente de la Commission, les agriculteurs exigent du Parlement qu'il vote une saisine de la Cour de justice européenne.

De bon augure

Pour qu'elle soit validée, les élus favorables à la saisine doivent l'adopter à la majorité qualifiée (au moins 15 États représentant a minima 65 % de la population de l'UE). Les agriculteurs font les comptes : « Si les députés des pays qui se sont prononcés contre le Mercosur (dont la France) votent en faveur de la saisine, il reste 240 eurodéputés à convaincre. Rien n'est perdu. » Une trentaine de députés sont sortis encourager les manifestants : de bon augure pour le Périgourdin.

N. F.

Quatorze représentants de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs de Dordogne ont fait le déplacement devant le Parlement européen à Strasbourg. FDSEA